



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Commission pour examen  
et décision : données et indicateurs relatifs au Programme  
de développement durable à l'horizon 2030**

## **Rapport sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable**

**Rapport du Secrétaire général**

### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la décision 2016/220 du Conseil économique et social et de la pratique établie. La Commission de statistique sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux menés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales en coopération avec les entités du système des Nations Unies à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le présent rapport explique comment a été élaboré le rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable à partir des données et analyses relatives aux indicateurs mondiaux définis par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale. Il présente également les travaux menés pour mettre en place la base de données relatives aux indicateurs mondiaux ainsi que la banque de métadonnées correspondantes et pour aider les pays à mettre en œuvre les indicateurs au niveau national. La Commission est invitée à prendre note des travaux menés par la Division de statistique en coopération avec les organismes du système des Nations Unies.

\* E/CN.3/2017/1.



## I. Introduction

1. Dans le souci de promouvoir la responsabilité à l'égard de leurs citoyens, les États Membres se sont engagés à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national, régional et mondial. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été chargé de jouer un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial. Les États Membres ont décidé que le suivi et l'examen à effectuer dans le cadre du Forum politique de haut niveau seraient fondés sur un rapport annuel sur les objectifs de développement durable que le Secrétaire général établirait en coopération avec le système des Nations Unies, à partir du cadre mondial d'indicateurs et des données produites par les systèmes statistiques nationaux ainsi que des informations recueillies à l'échelle régionale (résolution 70/1, par. 83).

## II. État des lieux mondial : premier rapport sur les objectifs de développement durable

2. Le premier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2016/75), a été établi à partir du cadre mondial d'indicateurs mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et accepté comme base pratique et point de départ par la Commission de statistique à sa quarante-septième session tenue en mars 2016 (E/2016/24, chap. I, sect. B, décision 47/101). Les travaux du Groupe d'experts sont décrits en détail dans le rapport que celui-ci a présenté à la Commission au titre du point 3 a) de l'ordre du jour<sup>1</sup>.

3. Établi à partir des données et des éléments fournis par les organismes des Nations Unies et des entités extérieures au système des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général (unstats.un.org/sdgs) dresse un premier bilan mondial de la mise en œuvre des 17 objectifs du Programme 2030 à la lumière des dernières données en date en vue de mettre en évidence les principales lacunes et difficultés constatées. Certaines cibles ne sont pas prises en compte dans ce premier rapport, soit parce que les données correspondantes ne sont pas disponibles en suffisance, soit parce qu'elles sont mesurées par des indicateurs qui sont toujours en cours de développement. Pour la plupart des indicateurs considérés, les valeurs représentent des ensembles mondiaux, régionaux ou sous-régionaux. Elles sont calculées à partir des données nationales collectées par des institutions internationales auprès des systèmes statistiques nationaux, sur la base de leurs mandats respectifs et de leur spécialisation. Les données nationales sont souvent ajustées afin de pouvoir être comparées au niveau international et lorsqu'elles font défaut, les institutions internationales procèdent à des estimations pour dégager les ensembles mondiaux, régionaux et sous-régionaux.

4. Parallèlement à son rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a également publié le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016* le 19 juillet à l'occasion du débat

---

<sup>1</sup> E/CN.3/2017/2.

ministériel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce rapport est consultable sous forme interactive sur le site Web de la Division de statistique consacré aux indicateurs relatifs au développement durable ([unstats.un.org/sdgs/report/2016](http://unstats.un.org/sdgs/report/2016)). Destiné à un public plus large et présenté dans un format convivial, il regroupe des données et des analyses sur les objectifs de développement durable et s'accompagne de graphiques, d'infographies et de commentaires illustrant certains indicateurs pour lesquels des données sont disponibles. Les données utilisées sont les mêmes que celles qui ont servi à établir le rapport du Secrétaire général. Les deux rapports sont le fruit d'une étroite collaboration entre les organismes du système des Nations Unies et se nourrissent des données et analyses fournies par les organismes régionaux et internationaux sur la base de leurs mandats respectifs et de leur spécialisation.

5. Parallèlement à ces deux rapports, a également été publiée une annexe statistique supplémentaire rassemblant des ensembles mondiaux et régionaux<sup>2</sup>. Premier état des lieux officiel de la mise en œuvre des objectifs du Programme 2030 à l'échelle mondiale, les deux rapports serviront de référence pour le suivi du Programme pendant les 15 prochaines années.

### III. Site Web consacré aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

6. La publication du *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016* s'est accompagnée du lancement de la base de données sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ([unstats.un.org/sdgs/indicators/database](http://unstats.un.org/sdgs/indicators/database)), qui vise à rendre transparentes les données utilisées dans les rapports mondiaux. Cette base rassemble les données relatives aux indicateurs mondiaux qui nourrissent les deux rapports susmentionnés. Elle regroupe aussi bien des données nationales que des ensembles régionaux et mondiaux. Administrée par la Division de statistique, elle renferme des données pour 115 des 230 indicateurs de suivi et rassemble près de 500 séries de données et un total de 330 000 statistiques. Les séries de données comprennent la série des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des séries supplémentaires pour de nombreux indicateurs<sup>3</sup>. Un grand nombre de séries sont ventilées.

7. Les données et les métadonnées correspondantes ont été fournies par les organismes internationaux sur la base de leurs mandats respectifs. La banque de métadonnées ([unstats.un.org/sdgs/metadata](http://unstats.un.org/sdgs/metadata)) regroupe les métadonnées relatives à la plupart des indicateurs pour lesquels la base sur les objectifs de développement durable contient des données. Établies selon un modèle examiné par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, les métadonnées fournissent des informations sur la source et les modalités de compilation des données. Souvent, les données nationales ont été ajustées pour permettre les comparaisons internationales ou ont été estimées lorsqu'elles faisaient défaut. Les données estimées au niveau

---

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse : [unstats.un.org/sdgs/files/report/2016/secretary-general-sdg-report-2016--Statistical-Annex.pdf](http://unstats.un.org/sdgs/files/report/2016/secretary-general-sdg-report-2016--Statistical-Annex.pdf).

<sup>3</sup> Les séries de données indiquées par les lettres « SD » correspondent au cadre mondial d'indicateurs accepté comme base pratique et point de départ par la Commission de statistique à sa quarante-septième session tenue en mars 2016. Les séries supplémentaires sont signalées par le signe « + ».

national et utilisées pour le calcul des ensembles mondiaux et régionaux ne sont pas toujours disponibles. Pour chaque valeur, l'organisme international compétent doit indiquer si les données ont été ajustées, estimées, modélisées ou si elles résultent d'un suivi mondial.

8. Les métadonnées et leur présentation seront encore améliorées en coopération avec les pays et les organismes régionaux et internationaux. De même, les efforts se poursuivront pour garantir et renforcer la qualité des données.

9. Pour certains des 115 indicateurs mondiaux figurant dans la base de données, seules les séries de données supplémentaires sont disponibles, donnant souvent des informations sur des indicateurs présentant un lien étroit. Pour 9 des 115 indicateurs, seuls des ensembles régionaux et mondiaux sont disponibles.

10. Le site Web de la Division de statistique consacré aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ([unstats.un.org/sdgs](http://unstats.un.org/sdgs)) présente toutes les informations relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre d'indicateurs. Il permet de consulter les rapports sur les objectifs de développement durable ainsi que la base de données et la banque de métadonnées relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Il retrace également les travaux et les activités menés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

#### **IV. Activités de coopération pour le développement de la Division de statistique relatives à la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**

11. La Division de statistique, les commissions régionales de l'ONU ainsi que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies collaborent depuis toujours étroitement dans le domaine du développement des statistiques. Un projet de 10 millions de dollars, mené dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement, avec la participation des commissions régionales, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la Division de statistique, est en cours de lancement. Son objectif est de renforcer les systèmes statistiques nationaux dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de remédier à certaines lacunes en matière statistique.

12. La Division de statistique met actuellement en œuvre deux autres projets financés par le Compte pour le développement en vue de renforcer les capacités des États Membres dans le domaine des statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Le premier vise à aider les organismes nationaux de statistique de six pays pilotes à mesurer, suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et à en rendre compte. Le second a pour objectif d'aider les États Membres à développer et renforcer les statistiques de l'environnement ainsi qu'une comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement pour un meilleur suivi du développement durable.

13. La Division de statistique travaille également en étroite collaboration avec les autres organismes internationaux appartenant au Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'aider les pays à mettre en œuvre les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et à renforcer leurs capacités dans le domaine des statistiques relatives au programme de développement durable. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Division copréside l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée d'élaborer les directives relatives à l'établissement des rapports de pays sur les objectifs de développement durable, qui doivent être approuvées par le Groupe d'ici à la fin de 2016.

14. On trouve une présentation détaillée des activités menées par la Division de statistique pour renforcer les capacités techniques, notamment dans le domaine de la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques. Le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>4</sup> décrit la stratégie générale adoptée pour renforcer les capacités dans le domaine des statistiques relatives à la mise en œuvre du suivi des objectifs de développement durable dans les pays.

## **V. Programme de travail du groupe de travail interinstitutions sur l'examen à l'échelle mondiale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable**

15. Un grand nombre d'organismes internationaux ont contribué à l'établissement du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à la mise au point de la base de données et de la banque de métadonnées relatives aux objectifs en fournissant des données et des analyses. Dans le souci de favoriser la collaboration entre les entités du système des Nations Unies, comme les États Membres l'ont demandé dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, la Division de statistique a organisé plusieurs téléconférences avec les organisations fournissant des données et des analyses dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels et de la base de données mondiale. Il a également été proposé d'organiser des réunions en personne à intervalles réguliers (une ou deux fois par an) afin de faciliter les échanges et d'approfondir les discussions techniques.

16. Le groupe de travail interinstitutions mène les activités suivantes :

a) Analyse et examine les plans relatifs à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du rapport annuel convivial complémentaire;

b) Arrête la structure, le champ d'application et la portée des rapports annuels et des contributions correspondantes apportées par les organisations compétentes;

---

<sup>4</sup> E/CN.3/2017/3.

c) Participe à la mise à jour régulière de la base de données mondiale sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, notamment en actualisant et en affinant les métadonnées s'il y a lieu;

d) Échange des informations et fait le point sur les activités de renforcement des capacités menées dans le domaine des statistiques et des indicateurs relatifs au Programme 2030;

e) Rend compte chaque année à la Commission de statistique.

## **VI. Conclusions**

17. La Division de statistique continuera à coordonner les travaux liés à l'élaboration des rapports annuels, à alimenter la base de données mondiale et à organiser les réunions et les téléconférences du groupe de travail interinstitutions consacrées à l'examen à l'échelle mondiale des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

## **VII. Décision que la Commission est invitée à prendre**

18. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

---